



Quoi de neuf ? à la Communauté de communes des Côtes-en-Haye



Sur demande de la commune de Domèvre-en-Haye qui souhaitait pouvoir disposer de ses locaux pour l'installation d'une nouvelle classe, les bureaux de notre communauté de communes ont été déplacés depuis le printemps dernier, au :

33, rue de la Côte à Domèvre-en-Haye
(tél. / fax : 03 83 23 12 61)



**Nouvelle
compétence !**

La communauté de communes est désormais dotée de la Compétence globale assainissement : études et travaux.



**Nouveau
collaborateur !**

Comme il l'avait été convenu, ce transfert de compétence ne pouvait avoir lieu sans le personnel et les ressources financières nécessaires. Un poste d'attaché en CDD pour 6 mois a donc été créé et c'est ainsi que Michaël Rossignol a rejoint la petite équipe de la communauté de communes. Il est par ailleurs chargé du suivi de plusieurs dossiers. Ce CDD vient d'être prolongé pour une période d'un an renouvelable deux fois.

L'ADSL

Suite à l'article diffusé dans l'info des Côtes n°9 concernant l'adsl, vous avez été nombreux à nous répondre et nous vous en remercions.

**OUI, nous l'aurons !
Tout vient à point à qui sait attendre...**

Les communes de Noviant aux Prés, Manonville, Domèvre-en-Haye, Minorville et Grosrouvres seront raccordées au commutateur de Noviant-aux-Prés au cours du premier trimestre 2005. Les communes de Martincourt et Tremblecourt seront raccordées de manière partielle à 70 ou 80 %, toutes les habitations ne dépendant pas du même commutateur. Pour les mêmes raisons, Ansaerville

et Hamonville qui dépendent du commutateur de Mandres-aux-4-Tours ne seront raccordées que début 2006.

Petite précision : une fois le raccordement effectué, vous effectuerez vous-même les démarches nécessaires pour votre abonnement, auprès de l'opérateur de votre choix.

ANSAUVILLE

DOMÈVRE-EN-HAYE

GROSROUVRES

HAMONVILLE

MANONVILLE

MARTINCOURT

MINORVILLE

NOVIANT-AUX-PRÉS

TREMBLECOURT

Sommaire

2 Bienvenue à EDC

Camp jeunes

3 Une nouvelle
compétence

4 La déchetterie
de Bernécourt

La carrière
de Bernécourt

5 Hamonville

7 Centre multi-accueil

8 Activités associatives

Info Toxicomanie

Bienvenue à EDC !



La bonne nouvelle est tombée il y a peu, l'entreprise EDC, actuellement installée à Thiaucourt, viendra s'installer à la ZAC de Noviant-aux-Prés au second semestre 2005.

Spécialisée dans la confection d'équipements et de vêtements de protection thermique, cette entreprise compte vingt-cinq salariés. Depuis deux ans déjà, EDC cherchait à déménager, les locaux qu'elle occupe actuellement à Thiaucourt étant trop exigus et peu pratiques. Le PDG de l'entreprise, M. Keller, a appris que des locaux industriels se louaient sur notre territoire des Côtes-en-Haye.

Après plusieurs mois de concertation au sein d'un groupe de travail constitué pour l'occasion, il a officiellement annoncé son intention d'implanter son entreprise à Noviant-aux-Prés. Pour ce faire, des travaux d'aménagement vont être effectués sur le bâtiment en question, une partie étant financée par la CCCHaye, l'autre par EDC.

Souhaitons que M. Keller, ainsi que les salariés, se plaisent au sein de leur nouveau lieu de travail et que le bon air des Côtes-en-Haye leur soit agréable.

Camp au lac de Serre-Ponçon

Du 15 au 29 juillet dernier, 32 jeunes de 12 à 16 ans du territoire des Côtes-en-Haye (20) et du territoire Nord-Toulois (12) ont participé à une aventure collective autour du Lac de Serre-Ponçon.



Les jeunes des deux territoires se sont rapidement entendus pour ne faire qu'une seule et même équipe pour l'aventure. Le site splendide, la vie de camp mais aussi les activités d'eau vive,

(hydrospeed, bouées tractées, air boat, aqua rando, canyoning...), le plébiscite a été unanime. Tous aimeraient se revoir dans différentes activités proposées sur les deux territoires dans les mois qui viennent... et cela va se faire !

L'équipe d'animation comprenait les 2 animateurs de proximité ainsi que 4 autres animatrices dont 3 issues et formées sur notre territoire. À renouveler de l'avis de tous, parents y compris !

Travaux pour l'assainissement :

une nouvelle compétence de la communauté de communes

À partir de 2005, les communes devront se conformer aux prescriptions des lois sur l'Eau et traiter leurs eaux usées.

Sans eau potable, pas de vie : les images télévisées du Sahel, par exemple, nous le disent et nous le répètent sans arrêt.

Nous possédons, sans l'avoir toujours réalisé, un véritable trésor sous nos pieds. Jusqu'à présent, nous ne l'avons pas ou peu protégé. Les premières sonnettes d'alarme tirées dans d'autres régions françaises ne nous ont pas beaucoup émus...

À présent, nous savons que nous sommes nous aussi concernés, et l'échéance imposée par la loi ne vient que nous contraindre à mettre en œuvre rapidement une action que l'on avait plus ou moins consciemment repoussée « aux calendes grecques ».

L'état des lieux

Aujourd'hui, la plupart des eaux usées de nos communes sont collectées, mais non traitées. En d'autre terme, les eaux usées aboutissent dans les fossés situés aux points les plus bas de nos villages. Elles s'infiltrent dans le sol progressivement ou sont véhiculées jusqu'au cours d'eau le plus proche.

La décision de s'associer

Après avoir visité un syndicat situé dans le département de la Meuse, qui assurait à la fois la gestion de l'eau potable mais aussi le traitement des eaux usées, les conseillers communautaires avaient convenu que le fait de grouper ces deux missions paraissait une solution satisfaisante.

En effet, les techniciens appelés à intervenir pour la surveillance, la réparation ou la construction des réseaux d'eau potable ou d'eaux usées étaient les mêmes, le service rendu aux usagers et la gestion financière nous ont paru bien assurés par cette structure intercommunale, très spécialisée et très performante, pour un rapport qualité / prix qui nous avait semblé correct.

Nous avons donc aussitôt interrogé le Syndicat des Eaux du Trey, auquel la majorité des communes de la communauté de communes sont adhérentes, pour lui demander s'il serait envisageable d'ajouter à sa compétence actuelle de la gestion de l'eau, cette mission complémentaire de traitement des eaux usées.

Pour diverses raisons, le syndicat ne peut et ne souhaite pas acquérir cette nouvelle compétence.

Les conseillers communautaires ont donc choisi de s'associer afin de rechercher, au sein d'une équipe soudée, les meilleures solutions possibles à ce problème, qui pèsera dans l'avenir très fortement sur nos budgets familiaux et professionnels.

Les conséquences

Après avoir effectué un diagnostic précis sur les réseaux de collecte des eaux usées, sur les branchements existants ou non, sur les systèmes de traitement individuels actuellement répertoriés, il appartiendra aux communes associées de mettre en place :

- le zonage retenu pour le maintien des systèmes individuels de traitement des eaux usées ;
- les systèmes de traitement collectif des eaux usées, commune par commune, ou par groupement de communes suivant les résultats des études entreprises.

Les travaux à réaliser pour cela seront importants, impliquant un suivi technique, administratif et financier très complexe : les partenaires sont nombreux et devront travailler de concert, notamment lorsqu'il s'agira de coordonner des travaux communaux (enfouissement de réseaux secs) avec les travaux d'assainissement intercommunaux.

En premier lieu, il faut d'ores et déjà mettre en œuvre l'organisation administrative permettant l'exercice d'une telle compétence. À compter

du 1^{er} janvier 2005, la redevance assainissement sera perçue par la communauté de communes.

Les budgets 2005, des communes associées mais aussi celui de la communauté de communes, devront être bâtis en fonction de cette obligation, et les conseillers communautaires devront se prononcer avant la fin de l'année sur le montant de la redevance assainissement ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour son recouvrement.

Les moyens nécessaires

Un poste de cadre A a été créé par les conseillers communautaires en septembre 2004, afin de faire face aux tâches à exécuter pour la bonne exécution d'une telle mission.

La gestion administrative et financière sera assurée par le secrétariat de la communauté de communes.

Par ailleurs, une commission « ad hoc » a été constituée au sein du conseil de communauté, chargée du suivi de l'étude actuellement en cours sur les communes de Tremblecourt, Domèvre-en-Haye, Manonville et Minorville et, par la suite, des dossiers de travaux puis de maintenance sur l'ensemble des neuf communes.

Cependant, les communes seront impérativement présentes lorsqu'il s'agira de leur propre domaine, car la commission n'est pas en mesure de connaître toutes les caractéristiques, tous les problèmes du territoire.

Car le challenge est important, il est celui des élus, mais aussi celui de tous les habitants.

De notre capacité à mener à bien une réflexion pertinente, de notre sérieux et de notre implication, dépendent à la fois la protection du patrimoine de nos nappes phréatiques, mais aussi des choix, les plus pertinents possibles espérons-le, que nous effectuerons dans les domaines techniques et financiers.

La déchetterie de Bernécourt

Ouverture le 1^{er} janvier 2005

Quelques chiffres

Le coût de cette déchetterie s'élève à 150 000 €.

Elle est financée par :

- **Le Conseil général 54** à hauteur de 30 %, soit 45 000 € ;
- **L'État (DDR)** à hauteur de 30 % également, soit 45 000 € ;
- **l'Ademe** à hauteur de 20 %, soit 30 000 € ;

Ce qui représente une subvention totale de 80 %.

Il reste à la charge des deux communautés de communes 30 000 €, répartis comme suit (selon le nombre d'habitants) :

- **Communauté de communes des Côtes-en-Haye** (40,93 %) 12 279 € ;
- **Communauté de communes des Trois Vallées** (59,07 %) 17 721 €.

La CC 3Vallées possède deux déchetteries sur son territoire, par conséquent toutes les communes de la CC 3Vallées ne se rendront pas à la déchetterie de Bernécourt.



Surface du terrain : 22 a 73 ca, soit 2273 m²

État d'avancement des travaux

Lot 1 : terrassement, VRD, génie civil.

Reste la pose de l'enrobée (environ une semaine pour terminer les travaux)

Reste à faire :

Lot 2 : électricité

Lot 3 : serrurerie

Lot 4 : bâtiment préfabriqué.

Il reste environ 1 mois de travaux.

L'avis d'appel public à concurrence pour le marché de services est lancé.

Une réunion des deux commissions environnement est prévue le 24 novembre pour définir le règlement de la déchetterie.

L'ouverture de la déchetterie est prévue pour le 1^{er} janvier 2005. Il vous sera alors possible d'y emmener des gravats, de la ferraille, du papier, du carton, des objets divers, des huiles ménagères ou minérales, des batteries et DMS (déchets ménagers spéciaux).

La carrière de Bernécourt

Il existe une carrière située à 500 m de l'entrée du Bourg de Bernécourt (en venant de Flirey) en bordure du CD 907.

Depuis son ouverture le 22 mars 2004, professionnels et particuliers peuvent venir s'y approvisionner en différents matériaux calcaires pouvant être utilisés pour l'empierrement des routes et chemins, dans le bâtiment et les travaux publics.

C'est la Société Routière et de Dragages de l'Est qui gère l'exploitation de cette carrière.

SRDE, BP 50, 88132 CHARMES Cedex - Tél. : 03 29 38 11 07 - Fax : 03 29 38 86 76

Communauté de Communes des Côtes-en-Haye

33, rue de la Côte
54385 Domèvre-en-Haye
Tél. / Fax : 03 83 23 12 61
comcotesenhaye@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h 00
et 13 h 00 - 17 h 30

sauf les mardis et mercredis :
fermeture à 17 h 00

Permanences des mairies et écoles

Ansauville

Mairie : 03 83 23 16 33
le jeudi de 17 h 00 à 20 h 00

Domèvre-en-Haye

Mairie : 03 83 23 16 77
tous les jours :
8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
École : 03 83 23 17 30

Grosrouvres

Mairie : 03 83 23 14 58
le mercredi de 14 h 00 à 17 h 00

Hamonville

Mairie : 03 83 23 18 03
le jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

Manonville

Mairie : 03 83 23 19 42
le jeudi de 17 h 30 à 19 h 00
École : 03 83 23 18 39

Martincourt

Mairie : 03 83 23 19 11 (tél. / fax)
le vendredi de 18 h 00 à 19 h 30

Minorville

Mairie : 03 83 23 18 78
le mercredi de 16 h 00 à 20 h 00
École : 03 83 23 13 40

Noviant-aux-Prés

Mairie : 03 83 23 11 81 (tél. / fax)
permanence ouverte au public :
le mardi de 15 h 30 à 19 h 00
secrétariat :
mardi de 14 h 00 à 19 h 00
jeudi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 30
École : 03 83 23 13 08

Tremblecourt

Mairie : 03 83 23 17 28 (tél. / fax)
le jeudi de 14 h 00 à 20 h 00
École : 03 83 23 17 34

Tirage : 650 ex. Gratuit
Dépôt légal : ISSN 1764 - 9129
Directrice de la publication
Marie-José Fournier
Rédaction
Communauté de communes
des Côtes-en-Haye
Crédits images
CCC Haye - illustrations : EG
Conception-réalisation
L'Atelier 120 ☎ 03 83 62 89 50